

# Deuxième promotion Des Cadets de la sécurité civile

## 4ème journée de formation des élèves au collège de Champagney

*Lundi 9 avril 2018*





## SOMMAIRE

- **Contexte** 5
- **Les cadets de la sécurité civile  
dans le département de la Haute-Saône** 6
- **La formation** 7



Le 18 juin 2015, les ministres de l'Intérieur et de l'Education Nationale ont signé une convention cadre de partenariat mettant en œuvre le programme des « cadets de la sécurité civile » au service des établissements scolaires. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la promotion des valeurs de la République et des démarches citoyennes.

Les principaux objectifs de la formation sont de :

- ***favoriser une culture de la sécurité civile,***
- ***sensibiliser aux comportements de prévention,***
- ***développer un sens civique chez les jeunes élèves,***
- ***reconnaître les cadets comme assistants de sécurité lors des exercices d'évacuation ou de confinement (PPMS),***
- ***favoriser l'engagement ultérieur des élèves au sein de la sécurité civile (engagement des jeunes sapeurs-pompiers)***

Pour la deuxième année de mise en œuvre des classes de cadets de la sécurité civile, les collèges de Jussey (Louis Pasteur) et de Champagney (Victor Schoelcher) ont été retenus.

La section de Jussey comporte 18 cadets (8 filles et 10 garçons) et celle de Champagney 17 cadets (7 garçons et 10 filles), tous élèves de 4ème.

Les cadets de Champagney sont issus des communes de Plancher-Les-Mines, Plancher-Bas, Ronchamp, Champagney et Clairegoutte.

La formation a débuté le 23 octobre 2017 et s'est poursuivie les 5 janvier 2018 et 12 février 2018.

La quatrième journée a lieu lundi 9 avril 2018.

# *Les cadets de la sécurité civile dans le département de la Haute-Saône*

Dans le département de la Haute-Saône, le dispositif de cadets de la sécurité civile est porté par :

- *la Préfecture de la Haute-Saône,*
- *le Département,*
- *le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône*
- *la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Haute-Saône.*

Une convention-cadre a été signée le 4 février 2017, avec l'ensemble de ces partenaires. Elle définit et précise les modalités de fonctionnement des classes de cadets de la sécurité civile, mises en place dans le département.

Le 20 février 2017 a été l'occasion pour le SDIS de la Haute-Saône et les deux établissements scolaires concernés de signer une convention spécifique dans le prolongement de la convention cadre.

Cette convention formalise les engagements respectifs de chacun.

Chaque élève volontaire a signé une charte d'engagement.

Les établissements scolaires ont mis à disposition leurs installations internes et leurs outils pédagogiques (ordinateurs, salles spécialisées...) pour la mise en œuvre de ses formations.

Les équipes pédagogiques des établissements scolaires sont associées à cette formation tout comme les chefs d'établissement, interlocuteur privilégié pour la mise en œuvre pédagogique des groupes de cadets de la sécurité civile.

## PUBLIC VISÉ

Cette formation est réservée prioritairement aux élèves de 4ème sur la base du volontariat avec accord parental.

Chaque groupe a été composé d'une vingtaine d'élèves, en veillant à rechercher un juste équilibre entre filles et garçons. Il n'a été constitué qu'un seul groupe par établissement scolaire.

Une équipe de sapeurs-pompiers du SDIS a assuré la formation de ces groupes en partenariat avec des enseignants de l'éducation nationale pour la mise en œuvre pédagogique des groupes de cadets.

## CONTENU DE LA FORMATION

### - Culture du risque : connaître son environnement, les risques et leur gestion

→ l'analyse de son environnement, des risques et de leur gestion avec notamment un travail d'analyse sur le terrain et de recherche à l'aide d'outils numériques,

→ les bons réflexes.

### - Culture de la Sécurité Civile

→ être acteur et s'investir au sein de l'établissement scolaire :

\* la sécurité civile et ses évolutions au cours du temps,

\* la connaissance des acteurs de la sécurité civile, leur rôle, leurs compétences, leur champ d'action,

\* une formation aux gestes de premiers secours (PSC-1),

\* une initiation à la sécurité incendie au sein de l'établissement scolaire.

→ participer à la diffusion de la culture de sécurité civile :

\* valoriser l'image des acteurs de la sécurité civile,

\* partager les valeurs des sapeurs-pompiers,

\* favoriser l'engagement des jeunes au sein de la sécurité civile,

\* participer au devoir de mémoire favorisant la solidarité (exposés, recherches, événements relatifs à la construction mémorielle autour de personnages historiques).

### - citoyenneté et valeurs de la République mises en œuvre à l'école

→ développer l'esprit civique et le sens du dévouement,

→ approfondir les connaissances liées au programme de l'enseignement moral et civique,

→ acquérir des valeurs de solidarité, d'entraide et le goût de l'effort au service des autres,

→ reconnaître l'engagement de l'élève dans la validation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

À l'issue de la formation, les jeunes reçoivent une attestation de formation « cadet de la sécurité civile » et le diplôme de premiers secours civiques de niveau 1 (PSC 1).

Cet engagement est inscrit dans le livret scolaire numérique de l'élève (LSUN) et dans l'application Folios (outil numérique regroupant et valorisant les acquis à la fois scolaires et extra-scolaires).



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE**

B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX

Bureau de la Communication Interministérielle

Tél. : 03.84.77.70.12/13

Courriel : [communication@haute-saone.pref.gouv.fr](mailto:communication@haute-saone.pref.gouv.fr)

[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr)  [www.facebook.com/Préfecture-de-la-Haute-Saône](https://www.facebook.com/Préfecture-de-la-Haute-Saône)  [www.twitter.com/@prefet70](https://www.twitter.com/@prefet70)